FOND DE PLAN

- Limite communale
- Cours d'eau perenne / intermittent
- Courbe de niveau
- Parcelle cadastrale / immeuble

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

suivant RGD du 08 mars 2017 concernant le contenu du PAG d'une commune

- Délimitation de la zone verte
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation

- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v — zone mixte villageoise
- MIX-r — zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP — Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-rn — Zone de bâtiments et d'équipements publics "bords de Moselle"

Zones d'activités

- ECO-c1 — zone d'activités économiques communale - type 1
- ECO-r — zone d'activités économiques régionale "An der Kaul"

Zones d'activités économiques communales Haff Reimech

- ECO-c1-HR-N — zone d'activités économiques Haff Reimech Nord

Zone de jardins familiaux

- JAR

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 — Zone parc du château de Wintrange
- REC-2 — Zone esplanade
- REC-HR — Zone spéciale "récréation et sports" Haff Reimech

Zone spéciale

- SPEC-1 — Zone spéciale "château de Schengen"

Zones spéciales Haff Reimech

- SPEC-HR — Zone spéciale "équipement communautaire et sportif"
- SPEC-HR1 — Zone spéciale "résidences secondaires"
- SPEC-HR2 — Zone spéciale "Zone d'activités économiques Sud"
- SPEC-HR-ECO-c — Zone spéciale "Zone d'activités économiques Sud"

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Zone verte :

- AGR — Zone agricole
- AGR-HR — Zone agricole Haff Reimech
- VIT — Zone viticole
- VIT-HR — Zone viticole Haff Reimech
- FOR — Zone forestière
- VERD — Zone de verdure
- VERD-HR — zone verte Haff Reimech

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Plan d'aménagement particulier approuvé
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zone de servitude "urbanisation"
  - P — servitude "urbanisation" - paysage et écologie
  - CE — servitude "urbanisation" - cours d'eau
  - PE — servitude "urbanisation" - parking écologique
  - Pn — servitude "urbanisation" - protection de la nature
  - K — servitude "urbanisation" - An der Kaul
  - KP — servitude "urbanisation" - paysage
  - KB — servitude "urbanisation" - biotopes et éléments naturels à préserver
  - KCV — servitude "urbanisation" - coulée verte
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
  - couloir pour projets routiers
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
  - construction à conserver
  - petit patrimoine à conserver / mur à conserver
  - gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

- Grands ensembles paysagers (PSS Paysages, RGD février 2021)
- Coupure verte (PSS Paysages, RGD février 2021)
- Zone d'activités économiques régionale projettée (RGD 2342, RGD février 2021)
- Plan d'aménagement global "Haff Reimech" (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, (RGD du 8 mai 1999 modifiant le RGD du 10 avril 1997, Mémorial A n° 58 de 1999)
- Plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes » Décharge de Remerschen (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Mémorial A - N°23 du 13 février 2008)
- Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles (Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire, Mémorial A – N° 30 du 20 février 2006)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zones protégées d'intérêt communautaire - Natura 2000 (directive européenne "Habitats" et "Oiseaux") (opendata.lu, 04/12/2018)
- Zones protégées d'intérêt national déclarées (ZPIN) (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, déc. 2017)

à la protection des sites et monuments nationaux

- Monuments nationaux (état au 13 février 2019) (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A - N°62 du 10 août 1983)

à la gestion de l'eau

- Zone inondable (source : crue extrême, Administration de la gestion de l'eau, 2013)

Ref. :	
Saisine du Conseil Communal	
Avis de la Commission d'Aménagement	
Vote du Conseil Communal	
Approbation de la ministre de l'Intérieur	

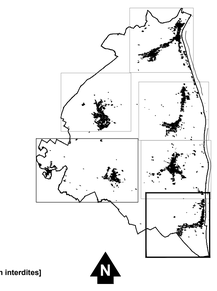

Fond de plan :
© droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg [copie et reproduction interdites]

PCN : origine cadastre (2019)
BD -L-TC : origine cadastre (2015)

MAITRE D'OUVRAGE:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHENGEN

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

PAG 1

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL - VERSION COORDONNEE localité de Schengen

IND.	DATE	DESSINE INITIALE	DESSINE VISA	CONTROLE INITIALE	CONTROLE VISA	VALIDE INITIALE	VALIDE VISA	
AN	13.07.23	HxN		VxF		VxF		MoPo PAG 3
AL	16.06.21	GxFO		CxP		CxP		PDS
AK	12.10.20	GxFO		CxP		CxP		Approbation ministérielle du 30/09/2020
AJ	30.01.20	GxFO		CxP		CxP		Projet arrêté et voté par le CC
AI	22.01.20	GxFO		CxP		CxP		Finalisation projet suite revue AC du 22/01/2020

							ÉCHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
/	18.01.13	GxFO		CxP		CxP	1/2500	E122193-3	12	AN

T&R ENGINEERING
Ingénieurs-conseils
Tél.: (+352) 49 00 65 1
e-mail:jtr-engineering.lu
56-58,rue de l'Égalité
BP 1023
L-1010 Luxembourg

ESPACE & PAYSAGES
LANDARCHITECTES - CONSEILS EN ENVIRONNEMENT
ESPACE & PAYSAGES
15, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél: 00352 26 17 64 Fax: 00352 26 17 65
Mail: espace.paysages@pandas.lu

ECAU
ETUDES ET CONSEILS EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

fichier: O:\E122193-3\12AN-17 (PAG)_JUILLET 2023 - Layout : PAG-1 - Sauvé le : 21/09/2023 par : hxn